

Cette présentation a été effectuée le 27 novembre 2023, au cours de la journée « *Prévenir la maltraitance des jeunes enfants : ensemble, il est grand temps d'avoir des résultats rassurants !* » dans le cadre des 26es Journées annuelles de santé publique.

26^{es} JOURNÉES ANNUELLES DE SANTÉ PUBLIQUE

L'ampleur de la maltraitance chez les jeunes et les enfants au Québec

Marie-Ève Clément, PhD
Professeure, Département de psychoéducation et psychologie, UQO

Jasline Flores, MSc
Coordonnatrice, Direction des enquêtes de santé, ISQ

UQO **Institut de la statistique Québec** **RAIW**

Le temps des **concordances**

Journées annuelles de santé publique, 27 novembre 2023

Contexte

- ▶ La violence familiale envers les enfants reconnue comme l'un des principaux problèmes de santé publique dans le monde (Krug et al., 2002)
- ▶ Au Canada, le rapport sur l'état de la santé publique identifie la violence et la négligence comme l'un des six problèmes ayant une influence sur la santé psychosociale immédiate et future des enfants
- ▶ Le Québec, un des seuls endroits dans le monde qui surveille de manière récurrente la situation de violence familiale dont sont victimes les enfants depuis 1999
- ▶ Au Québec, la Commission Laurent a réitéré l'importance de surveiller l'ampleur de la maltraitance au provincial (Laurent et al., 2021)

Définition des mauvais traitements selon la LPJ

38. ... la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis lorsqu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux. On entend par :

b) négligence: lorsque les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux (ou lorsqu'il y a un risque sérieux), soit;

- i. sur le **plan physique**, en ne lui assurant pas l'essentiel de ses besoins d'ordre alimentaire, vestimentaire, d'hygiène ou de logement compte tenu de leurs ressources;
- ii. sur le **plan de la santé**, en ne lui assurant pas ou en ne lui permettant pas de recevoir les soins que requiert sa santé physique ou mentale;
- iii. sur le **plan éducatif**, en ne lui fournissant pas une surveillance ou un encadrement approprié ou en ne prenant pas les moyens nécessaires pour que l'enfant reçoive une instruction adéquate et, le cas échéant, pour qu'il remplisse son obligation de fréquentation scolaire prévue par la Loi sur l'instruction publique ou par toute autre loi applicable;

Définition des mauvais traitements selon la LPJ

c) mauvais traitements psychologiques : lorsque l'enfant subit, de façon grave ou continue, des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. Ces comportements se traduisent notamment par de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, du contrôle excessif, de l'isolement, des menaces, de l'exploitation, entre autres si l'enfant est forcé à faire un travail disproportionné par rapport à ses capacités, ou par l'exposition à la violence familiale;

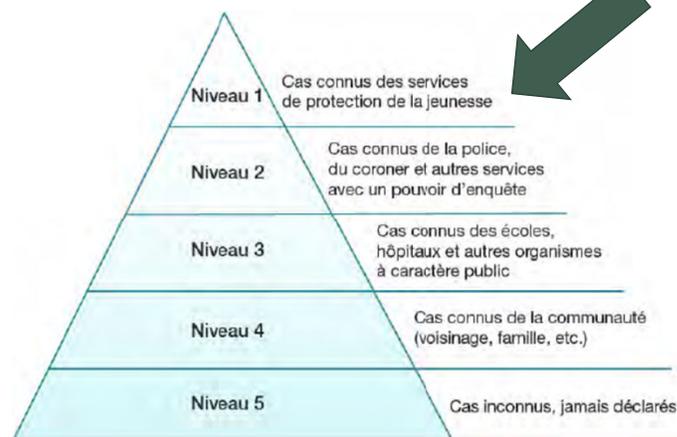
c.1) exposition à la violence conjugale : lorsque l'enfant est exposé, directement ou indirectement, à de la violence entre ses parents ou entre l'un de ses parents et une personne avec qui il a une relation intime, incluant en contexte post-séparation, notamment lorsque l'enfant en est témoin ou lorsqu'il évolue dans un climat de peur ou de tension, et que cette exposition est de nature à lui causer un préjudice;

Définition des mauvais traitements selon la LPJ

e) abus physiques :

lorsque l'enfant subit (ou encourt un risque de subir) des sévices corporels ou est soumis à des **méthodes éducatives déraisonnables** de la part de ses parents ou de la part d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation.

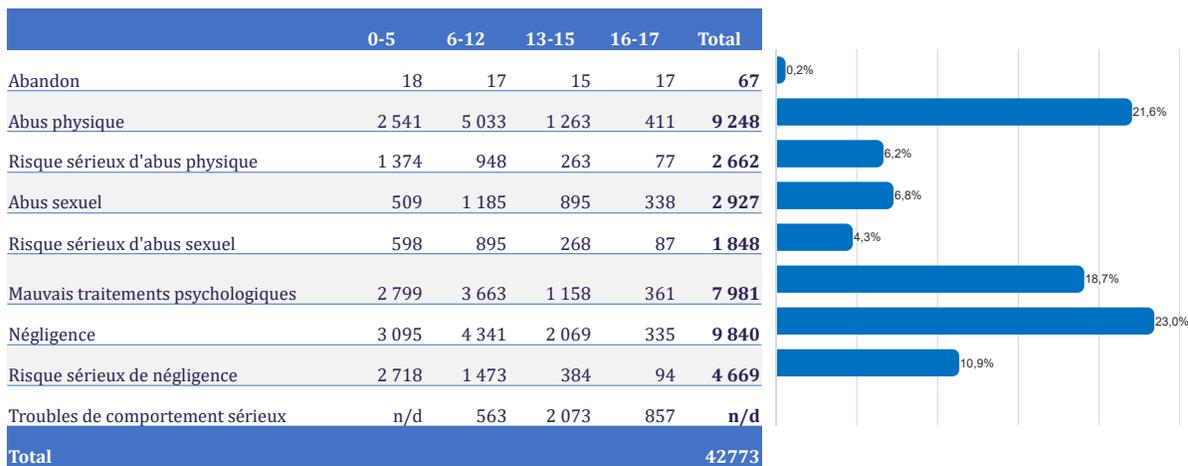
Niveau de reconnaissance épidémiologique de la maltraitance et de la violence envers les enfants



Source : Adapté de Sedlak et collab. (2010) [62].

Bilan DPJ 2022-2023

Signalements retenus

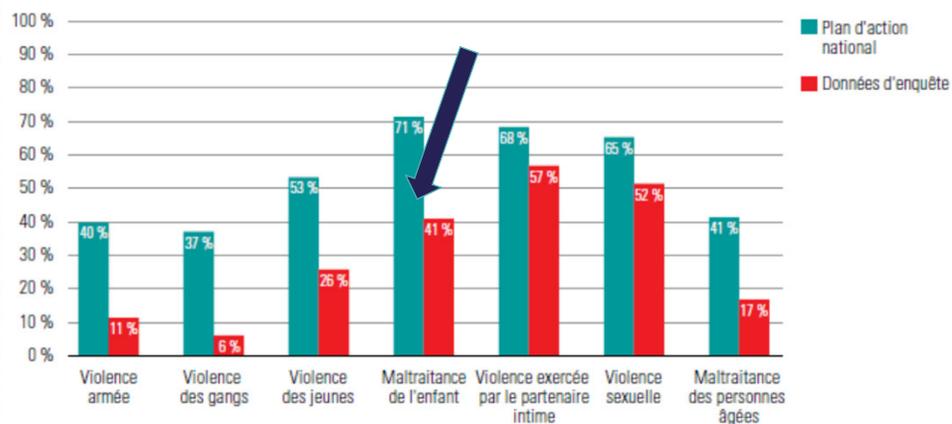


Source : Tableau de bord - Bilan DPJ PROD - Power BI, Direction générale des services sociaux, MSSS. Dernière mise à jour 2023-06-14.

Contexte des enquêtes
populationnelles

Or, selon l’OMS, en 2014, moins de la moitié des pays disposaient de données sur le suivi des situations de maltraitance....

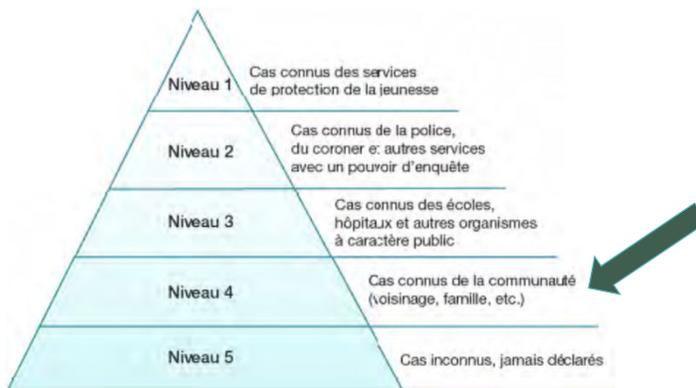
Figure 2 : Proportion de pays disposant de données d’enquête nationales et de plans d’action nationaux, par type de violence (n = 133 pays)



Source: OMS (2014) Rapport situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde

Contexte des enquêtes

Figure 1 Niveau de reconnaissance épidémiologique de la maltraitance et de la violence envers les enfants



Source : Adapté de Sedlak et collab. (2010) [62].

Contexte et particularité des enquêtes

- ▶ Déjà en 1992 on reconnaît le manque de données en santé publique (Gouvernement du Québec, 1992; 2003)
- ▶ Mandat de surveillance confié à l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) par le ministère de la Santé et des Services sociaux à des fins de surveillance;
- ▶ Projets développés de concert avec des experts dans le domaine afin de se baser sur les dernières connaissances scientifiques sur le sujet;
- ▶ But d'avoir des données fiables, précises et valides pour soutenir la prise de décision, l'intervention préventive et l'aide aux victimes.

Enquêtes réalisées par l'Institut de la Statistique du Québec <http://statistique.quebec.ca/violencefamiliale>



En 1999
Auprès de 2469 mères



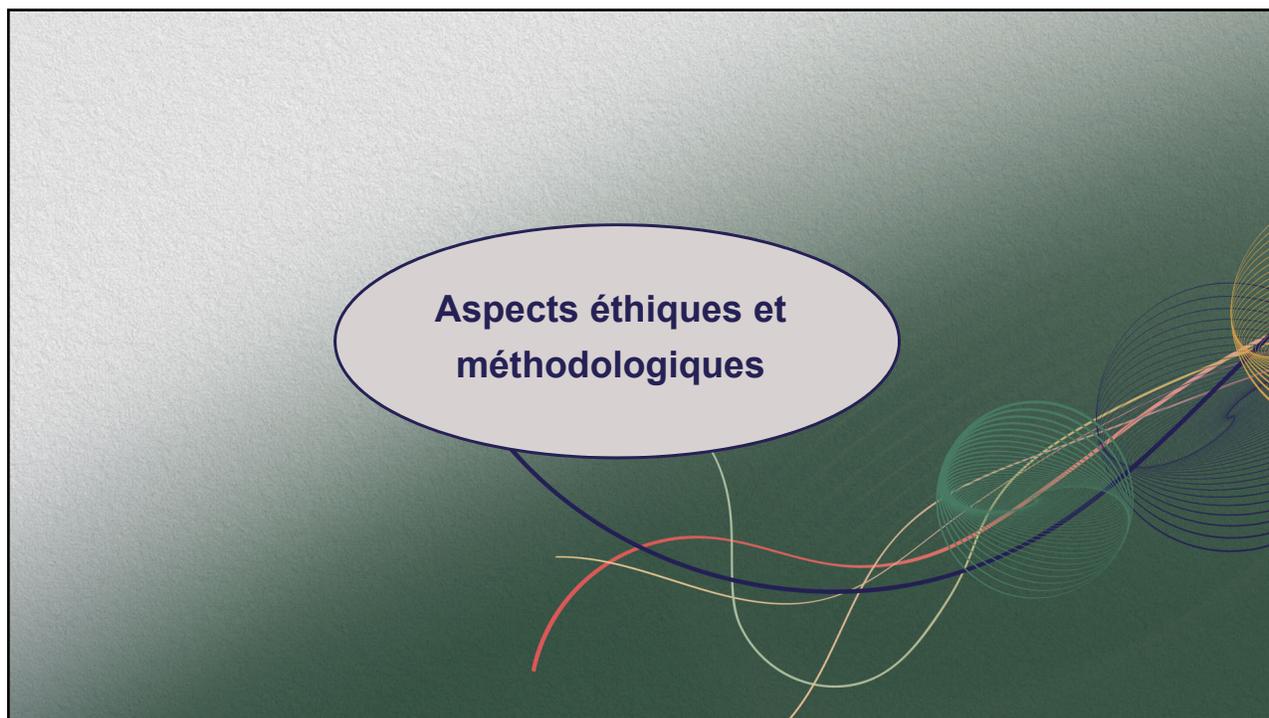
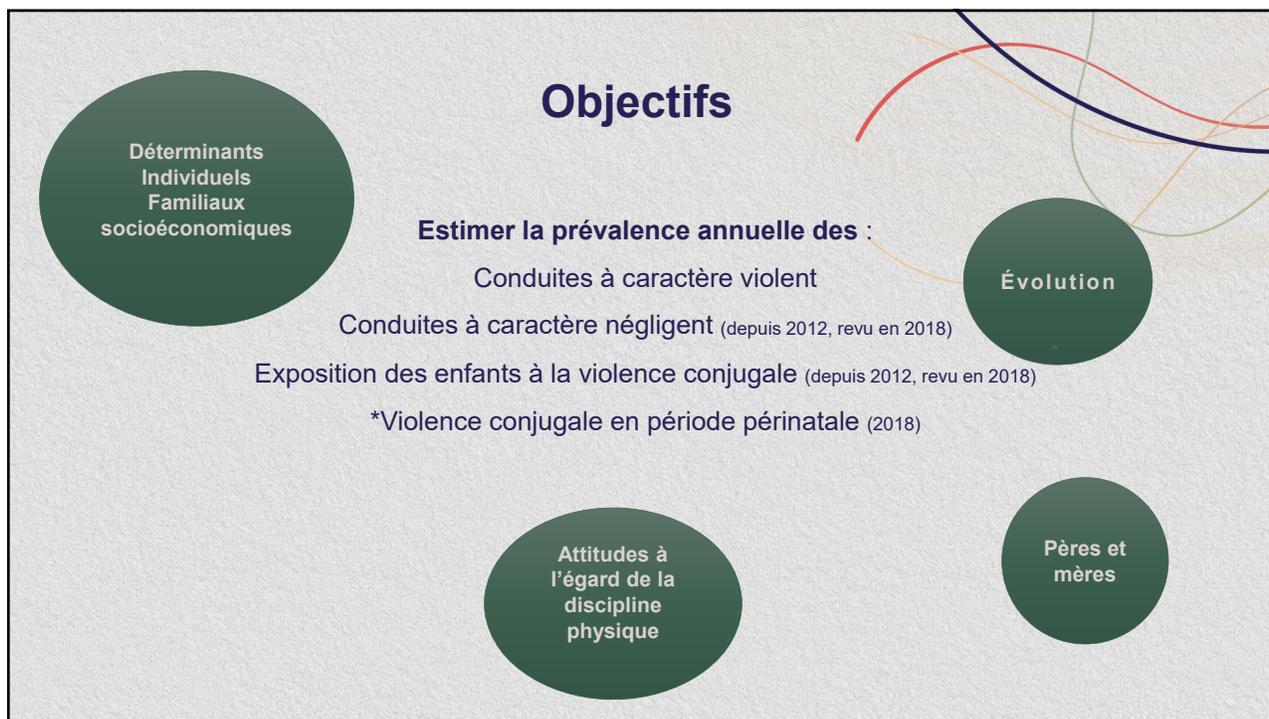
En 2004
Auprès de 3452 mères
et 953 pères



En 2012
Auprès de 4 029 mères
et 1 342 pères

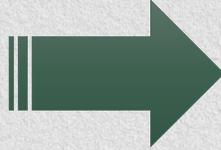


En 2018
Auprès de 3 984 mères
et 1200 pères



Aspects éthiques

**ANONYMAT
COMPLET DES
RÉPONDANTS**



**Impossibilité de faire un
signalement**

Loi sur la protection de la jeunesse du Québec:

« Toute personne (autre que professionnel) qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis [i.e. abus physique] **est tenue** de signaler sans délai la situation au directeur de la protection de la jeunesse »

Aspects éthiques

- ▶ Participation volontaire « *Étude sur les attitudes parentales et les pratiques familiales* »;
- ▶ Lettre d'invitation, infos sur le site web de l'ISQ, numéro sans frais;
- ▶ Ressources d'aide à la fin de l'entrevue.

Population visée:
enfants de 6 mois à 17 ans au Québec

- ▶ Par le biais du parent (répondant) qui habite 40% du temps avec l'enfant
- ▶ Mères et pères

Questions
posées en
fonction d'un
seul enfant
choisi au
hasard dans le
ménage

Méthodologie

Répondants visés et paramètres des enquêtes

	1999	2004	2012	2018
Répondantes mères (taux de réponse)	2 469 (77%)	3 148 (57%)	4 029 (54%)	3 984 (51%)
Répondants pères (taux de réponse)	--	953 (44%)	1 342 (48%)	1 200 (42%)
Base de sondage téléphonique	GANT	GANT	Régie des rentes	Retraite Québec et RAMQ
Période de collecte	Février-mai 1999	Juin-septembre 2004	Mars-juillet 2012	Avril-juillet 2018
Questions	71	70	106	108
Durée moyenne	15 min	15 min	25 min	26 min

**Conduites parentales
à caractère violent**

Conduites parentales à caractère violent (PC-CTS)

Violence physique mineure (punition corporelle): Situations jugées « raisonnables » au sens du code Criminel. Ex.:

- Taper les fesses à mains nues
- Donner une tape sur le bras, la main ou la jambe
- Pincer l'enfant pour le punir

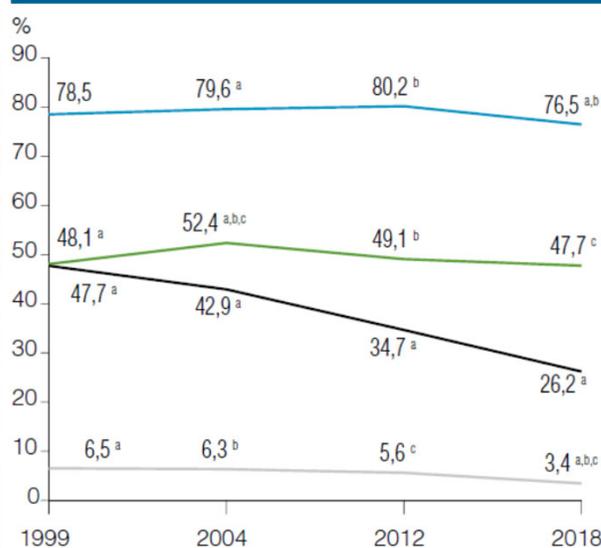
Violence physique sévère : Situations qui pourraient faire l'objet d'un signalement en raison de la sévérité apparente (risque de blessure). Ex.:

- Frapper l'enfant avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur
- Saisir l'enfant par le cou et lui serrer la gorge
- Donner une claque au visage, sur la tête ou sur les oreilles
- Lancer ou jeter l'enfant par terre

Agression psychologique. Ex.:

- Crier ou hurler après l'enfant
- Sacrer ou jurer après l'enfant
- Dire à l'enfant qu'on va le placer ou le mettre à la porte
- Traiter l'enfant de stupide, de paresseux ou d'autres noms

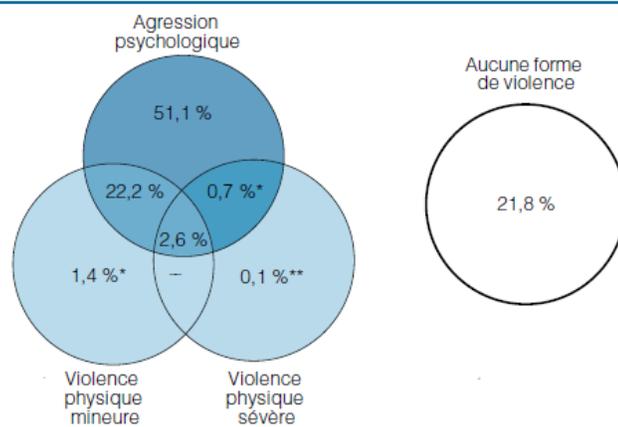
Figure 1.3
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent envers les enfants¹, Québec, 1999, 2004, 2012 et 2018



- Agression psychologique (au moins une fois au cours d'une année)
- Agression psychologique répétée (trois fois ou plus au cours d'une année)
- Violence physique mineure (au moins une fois au cours d'une année)
- Violence physique sévère (au moins une fois au cours d'une année)

a,b,c: Pour une conduite parentale donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les années au seuil de 0,05.

Figure 1.2
Concomitance annuelle des conduites parentales à caractère violent envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2018



**Conduites à caractère
négligent**

Négligence cognitive ou affective

Enfants 6 mois-5 ans	Enfants 6-12 ans	Enfants 13-17 ans
<ul style="list-style-type: none"> Démontrer de l'affection Témoigner de l'intérêt pour ses activités, jeux ou passe-temps Encourager ses efforts (ex. : féliciter) ou montrer qu'il est fier de ses réussites Dessiner, lire ou bricoler ou aider l'enfant à le faire 	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer de l'affection Témoigner de l'intérêt pour ses activités, jeux ou passe-temps Encourager ses efforts ou montrer qu'il est fier de ses réussites S'intéresser à sa réussite scolaire (ex.: l'aider à faire ses devoirs, à lire, à dessiner ou à bricoler) 	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer de l'affection Témoigner de l'intérêt pour ses activités ou passe-temps Encourager ses efforts ou montrer qu'il est fier de ses réussites S'intéresser à sa réussite scolaire (ex.: l'aider dans ses travaux scolaires ou participer aux rencontres avec le personnel de l'école)

Négligence de supervision

Enfants 6 mois-5 ans	Enfants 6-12 ans	Enfants 13-17 ans
<ul style="list-style-type: none"> S'assurer qu'il soit avec une personne de confiance S'assurer qu'il ne soit pas exposé à des conduites qui nuisent à sa sécurité (ex. : consommation de drogues, criminalité) S'assurer que le logement/ maison ne présente pas de danger (ex. : barrières d'escalier, rendre inaccessible les produits toxiques ou les médicaments) 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer qu'il soit avec une personnes de confiance S'assurer qu'il ne soit pas exposé à des conduites qui nuisent à sa sécurité (ex. : consommation de drogues, criminalité) S'assurer qu'il aille à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer qu'il fréquente des personne de confiance S'assurer qu'il ne se livre pas à des comportements dangereux ou à risque pour sa santé physique ou mentale (ex. : consommation de drogues, comportements sexuels à risque, cyberdépendance) S'assurer qu'il aille à l'école

Négligence physique (soins de base)

Enfants 6 mois-5 ans	Enfants 6-12 ans	Enfants 13-17 ans
<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la nourriture soit suffisante S'assurer qu'il soit propre (ex. : corps, dents, cheveux) S'occuper des soins de santé lorsque cela est nécessaire (ex.: vaccination, suivi médical, visite chez le dentiste) S'assurer qu'il porte des vêtements adéquats pour chaque saison 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la nourriture soit suffisante S'assurer qu'il soit propre (ex. : corps, dents, cheveux) S'occuper des soins de santé lorsque cela est nécessaire (ex.: vaccination, suivi médical, visite chez le dentiste) S'assurer qu'il porte des vêtements adéquats pour chaque saison 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la nourriture soit suffisante S'assurer qu'il soit propre (ex. : corps, dents, cheveux) S'occuper des soins de santé lorsque cela est nécessaire (ex.: vaccination, suivi médical, visite chez le dentiste) S'assurer qu'il possède des vêtements adéquats pour chaque saison

Tableau 2.1

Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2018

	Cognitive ou affective			De supervision			Physique		
	Absence de négligence	À surveiller	Négligence	Absence de négligence	À surveiller	Négligence	Absence de négligence	À surveiller	Négligence
	%								
6 mois à 5 ans	94,8	5,1	0,1**	96,6	2,5*	0,8**	99,7	0,3**	–
6 à 12 ans	98,3	1,7*	–	95,6	3,7	0,7**	99,3	0,7**	–
13 à 17 ans	96,1	3,8*	0,1**	86,4	12,3	1,2**	93,6	6,1	0,3**

– Neant ou zéro.

Tableau 2.2
Prévalence annuelle de l'indicateur global des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2018

	Absence de négligence	À surveiller	Négligence
	%		
6 mois à 5 ans	92,1	7,1	0,8**
6 à 12 ans	94,5	4,9	0,7**
13 à 17 ans	82,7	15,8	1,5**

Exposition à la violence conjugale

Exposition à la violence conjugale

1) Déterminer si le parent répondant a été victime de violence conjugale au cours de l'année

et ensuite...

2) Déterminer si l'enfant ciblé dans l'enquête a été exposé à cette violence

« Selon vous, au cours des douze derniers mois, à quelle fréquence est-il arrivé que l'enfant ait été témoin ou ait eu connaissance de cette situation »

- Questions adaptées du *Composite Abuse Scale-Revised Short Form* (CAS_R-SF; Ford-Gilboe et al., 2016)
- Violence subie de la part d'un partenaire amoureux ou d'un ex-partenaire au cours des douze derniers mois
- Violence physique, psychologique, sexuelle, de contrôle et financière
- Échelle de réponse: de 1 (Jamais) à (Tous les jours ou presque tous les jours)

Exposition à la violence conjugale

Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence contrôle	Violence financière
-------------------	-------------------	------------------------	-------------------	---------------------

« Au cours des douze derniers mois, à quelle fréquence une personne avec qui vous êtes ou étiez en couple vous a... »

- | | | | | |
|--|---|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol | <ul style="list-style-type: none"> • Obligé ou tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle | <ul style="list-style-type: none"> • Menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer un proche | <ul style="list-style-type: none"> • Suivi, rôdé près du domicile ou du lieu de travail | <ul style="list-style-type: none"> • Empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières |
| <ul style="list-style-type: none"> • Tenté de vous étrangler | | <ul style="list-style-type: none"> • Traité de dérangé, stupide ou bon à rien | <ul style="list-style-type: none"> • Harcelé au téléphone, par message texte, courriel ou au moyen des médias sociaux | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet | | <ul style="list-style-type: none"> • Rejeté sur vous la faute de ses comportements violents | <ul style="list-style-type: none"> • Empêché d'avoir des contacts avec vos amis ou membres de la famille | |

Prévalence annuelle de l'exposition des enfants à la violence conjugale envers la mère et envers le père, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2018

	Envers la mère (selon les déclarations des mères)	Envers le père (selon les déclarations des pères)
	%	
Violence physique	1,0*	0,9**
Violence sexuelle	—	—
Violence psychologique et verbale	5,6	3,1*
Violence de contrôle	2,3	1,0**
Violence financière	0,6*	0,1**
Au moins une forme de violence	6,7	4,3

— Néant ou zéro.

— Donnée infime.

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

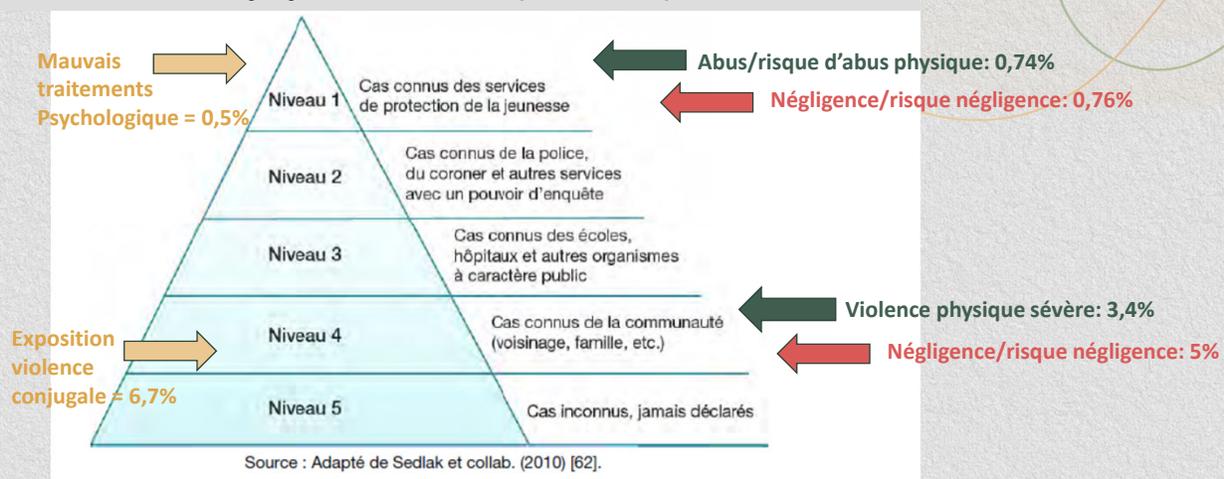
**Conclusion enquêtes
1999, 2004, 2012 et 2018**

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère
Age de l'enfant	X	X	
Sexe de l'enfant	X	X	X
Besoins particuliers de l'enfant	X		
Attitudes favorables à la punition corporelle	X	X	X
Stress parental	X	X	X
Symptômes dépressifs	X	X	X
Consommation avec problèmes	X	X	
Stress lié à la conciliation travail-famille	X	X	X
Niveau de scolarité (élevé)	X		
Emploi rémunéré (présence)	X		
Faible soutien social		X	

Conduites à surveiller ou conduites négligentes

	Indice négligence	Indice exposition violence conjugale
Âge de la mère à la naissance de l'enfant		Oui (moins de 25 ans)
Besoins particuliers de l'enfant	6-12 ans	X
Symptômes dépressifs	6-12 ans	X
Insomnie	6 mois-5 ans	X
Stress lié à la conciliation travail-famille	X	X
Niveau de scolarité (faible)	6 mois-12 ans	X
Pauvreté perçue		X
Emploi rémunéré (absence)	6 mois-12 ans	
Faible soutien social	X	X
Type de famille (monoparentale)		X

Comparaison entre les données administratives (signalements retenus DPJ 2022-2023) et données populationnelles (ISQ 2018)



5^e édition de l'enquête
2024

Particularités

- 1) 5^e collecte prévue en 2024. Résultats diffusés en 2025;
- 2) Refonte du mode de collecte et du questionnaire;
- 3) Objectifs restent les mêmes :
 - Prévalences conduites à caractère violent, conduites à caractère négligent, exposition des enfants à la violence conjugale et violence en contexte périnatal
- 4) Variables associées qui pourraient être ajoutées :
 - 1) Antécédents de violence vécue dans l'enfance du parent;
 - 2) Interventions de la DPJ ;
 - 3) Stress au travail (parents);
 - 4) Conséquences de la pandémie sur les relations avec l'enfant.

 26^{es} JOURNÉES ANNUELLES
DE SANTÉ PUBLIQUE

Questions ?



Le temps des
concordances

Références

- Adkison-Bradley, C. (2011). Seeing African Americans as competent parents: Implications for family counselors. *The Family Journal*, 19(3), 307-313.
- Ashton, V. (2010). Does ethnicity matter? Social workers' personal attitudes and professional behaviors in reporting child maltreatment. *Advances in Social Work*, 11(2), 129-143.
- Bélanger Sabourin, C. (2011). *La punition corporelle comme pratique éducative parentale: représentations sociales d'intervenants sociaux et implications pour la pratique*. (Mémoire de maîtrise en travail social), Université du Québec à Montréal.
- Dufour, S., Lavergne, C., & Ramos, Y. (2016). Relations spatiales entre les caractéristiques des territoires et les taux d'enfants de groupes ethnoculturels signalés à la protection de la jeunesse. *Canadian Journal of Public Health*, 106(7 Suppl 2), eS21-30.
- Gouvernement du Québec (1992). *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 192 p.
- Gouvernement du Québec (2003). *Programme national de santé publique 2003-2012*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 133 p.
- Gulfi, A. (2015). La gestion de la différence culturelle par les éducateurs sociaux dans leur travail au quotidien. *Alterstice*, 5(2), 109-122.
- Harris, M. S., & Skyles, A. (2008). Kinship care for African American children: Disproportionate and disadvantageous. *Journal of Family Issues*, 29, 1013-1030.
- Laskey, A. L. et al. (2012). Influence of race and socioeconomic status on the diagnosis of child abuse: A randomized study. *The Journal of Pediatrics*, 160, 1003-1008.
- Laurent, R. et al. (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes*. Gouvernement du Québec. Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.
- Lavoie-Taylor, G. (2017). *Liens entre les représentations sociales des professionnels concernant les familles noires et leur décision de signaler un enfant noir à la Direction de la protection de la jeunesse*. (Mémoire de maîtrise en psychoéducation), Université de Montréal, Montréal.
- Lavergne, C., Dufour, S., & Couture, D. (2014). Point de vue des intervenants sur la disproportion des enfants issus de groupes racialisés dans le système de protection de la jeunesse : causes et pistes de solution. *Alterstice*, 4(1), 17-30.
- Najdowski, C. J., & Bernstein, K. M. (2018). Race, social class, and child abuse: Content and strength of medical professionals' stereotypes. *Child Abuse & Neglect*, 86, 217-222. doi:10.1016/j.chiabu.2018.10.006
- Sarmiento, J., & Lavergne, C. (2017). Les enfants et les jeunes des minorités ethnoculturelles en protection de la jeunesse et dans les services aux jeunes contrevenants. Portrait des usagers et de leur trajectoire de services. *Défi Jeunesse*, 13, 8-19.
- Schadron, G., Morchain, P., & Yzerbyt, V. (1996). Le rôle de la fonction explicative de la genèse des stéréotypes. *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 31(3), 11-23.
- Taylor, C. A., Fleckman, J. M., & Lee, S. J. (2017). Attitudes, beliefs, and perceived norms about corporal punishment and related training needs among members of the "American Professional Society on the Abuse of Children". *Child Abuse & Neglect*, 17, 56-68.